

CONCOURS PHOTO

« Regards sur notre campagne » du 3 juillet au 31 août 2026

Règlement

La bibliothèque de Hames-Boucres organise un concours photo ouvert à tous autour du thème de l'agriculture et du monde rural.

Les participants pourront envoyer une photo par mail ou la déposer sur clé USB pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Les photos seront ensuite exposées à la bibliothèque durant le mois de septembre.
Les visiteurs pourront voter pour leur photo préférée directement sur place.

L'objectif est de mettre en valeur :

- les paysages agricoles ;
- les métiers ;
- la nature ;
- les animaux ;
- la vie rurale ;
- ou simplement le regard des habitants sur l'agriculture de notre territoire.

Article 1 – Organisation

La bibliothèque de Hames-Boucres organise un concours photo gratuit intitulé « Regards sur notre campagne », autour du thème de l'agriculture et du monde rural.

Article 2 – Thème

Les photographies doivent illustrer le thème de l'agriculture : paysages, cultures, animaux, matériel agricole, métiers, scènes de vie rurale, saisons, détails de nature, etc.

Article 3 – Participation

Le concours est ouvert à tous avec 2 catégories : 6-13 ans ; 14 ans et +.

Chaque participant peut proposer 1 photographie.

La participation est gratuite.

Les mineurs peuvent participer avec l'accord d'un représentant légal.

Article 4 – Modalités de dépôt

Les photos peuvent être :

- envoyées par mail à l'adresse mairie@hames-boucres avec pour objet « Concours Regards sur notre campagne » ;
- ou déposées sur clé USB pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque (en juillet et août la bibliothèque sera ouverte le mercredi de 14h 30 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h).

Les participations sont ouvertes du 3 juillet au 31 août inclus.

Les photos doivent être transmises au format JPEG, avec une qualité suffisante pour l'impression.

Le participant devra préciser :

- son nom et prénom ;
- son âge (pour les mineurs) ;
- un numéro de téléphone ou une adresse mail ;
- le titre de la photo (facultatif).

En cas de dépôt par clé USB à la bibliothèque, un formulaire permettant de recueillir ces informations sera à remplir par le participant.

Article 5 – Exposition des photographies

Les photographies sélectionnées seront exposées à la bibliothèque de Hames-Boucres à partir du mois de septembre.

La bibliothèque se réserve le droit de ne pas exposer une photographie ne respectant pas le thème ou présentant un caractère inapproprié.

Article 6 – Vote et désignation du gagnant

Les visiteurs de l'exposition pourront voter pour leur photographie préférée directement à la bibliothèque.

Afin de garantir un résultat équilibré et représentatif, le classement final reposera sur :

- 50 % des voix attribuées par le public ;
- 50 % des voix attribuées par un jury composé de représentants de la commune et de la bibliothèque.
-

Le jury prendra notamment en compte :

- la qualité de la photographie ;
- l'originalité du regard ;
- la mise en valeur du territoire et du monde agricole ;
- l'adaptation possible de l'image au format d'une carte de vœux.

Article 7 – Récompense

La photographie arrivée en première position dans chaque catégorie pourra être utilisée pour illustrer la carte de vœux 2027 de la commune de Hames-Boucres.

Des récompenses symboliques pourront également être remises aux participants distingués. Certaines photos distinguées seront également publiées au fil des bulletins municipaux.

Article 8 – Droits d'utilisation

Les participants autorisent gratuitement la commune et la bibliothèque de Hames-Boucres à exposer et reproduire les photographies dans le cadre du concours et de sa communication (affiches, réseaux sociaux, site internet, presse locale, carte de vœux municipale), en mentionnant le nom de l'auteur.

Les participants garantissent être les auteurs des photographies proposées.

Article 9 – Droit à l'image

Les participants s'engagent à obtenir l'autorisation des personnes reconnaissables apparaissant sur les photographies lorsque cela est nécessaire.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.